



MAIRIE DE COUTICHES

—

CONSEIL MUNICIPAL

—

Séance du 31 mai 2022

—

PROCES-VERBAL DE SEANCE FAISANT OFFICE DE COMPTE-RENDU

Ouverture de la séance à 19 h 00 par Pascal FROMONT, maire de la commune

Secrétaire de Séance : Marie BICHET

En présence de la presse : Monsieur DUPUIS de l'Observateur du Douaisis.

- **Appel des présents :** l'ensemble des conseillers est présent à l'exception de Rudy DELECOURT qui a donné procuration à Maryline BENDLEWSKI.
- **Lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Maire**
- **Délibérations n°22/2022 : Création d'une médiathèque municipale :**

Pascal FROMONT explique qu'actuellement, la médiathèque est gérée par l'amicale laïque et l'en remercie pour ces années de gestion. La commune souhaite reverser ce service dans le domaine public. Un agent municipal, qui devra suivre une formation dispensée par la médiathèque départementale du Nord, sera en charge de ce service à hauteur de 17 h 30 par semaine.

Lorsque la nouvelle école sera construite, la classe de Monsieur DEBARGE et la BCD seront transformées en médiathèque, ce qui fera 140 m² supplémentaires. Les bénévoles de la médiathèque seront repris.

Anne DEBARGE demande quel est l'intérêt de reprendre la médiathèque et ce que cela va changer. Selon elle, il n'y aura pas plus de bénévoles.

Pascal FROMONT et Stéphanie DUFERMONT expliquent que la médiathèque aura une amplitude horaire plus importante et qu'un projet culturel sera mis en place.

→ Approbation par les conseillers. Anne DEBARGE vote contre et Daniel MONTOIS s'abstient.

Monsieur le Maire demande qu'il soit procédé au vote relatif aux crédits nécessaires qui seront inscrits au budget prévisionnel 2022.

→ Approbation par les conseillers. Anne DEBARGE vote contre et Daniel MONTOIS s'abstient.

- **Délibérations n°23/2022 : Créations d'emplois au 1^{er} juin 2022 – tableau des effectifs**

Monsieur le Maire donne la parole à Pierre LAURENT.

Pierre LAURENT procède à la lecture du tableau des effectifs et précise qu'il convient de créer au 1^{er} juin 2022 :

- un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet justifié par la promotion interne d'un agent,
- un emploi permanent d'adjoint territorial administratif à temps complet,
- un emploi permanent d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet afin de pouvoir à l'emploi à la médiathèque municipale à raison de 17 h 30 par semaine
- et un emploi d'adjoint territorial administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17 h 30).

Maryline BENDLEWSKI demande quelle est la différence entre rédacteur territorial et adjoint. Pierre LAURENT répond qu'il s'agit d'une différence de grade.

Daniel MONTAIS demande ce que va devenir le poste d'attaché territorial vacant l'année prochaine. Pascal FROMONT explique qu'il sera repris par un rédacteur.

→ Approbation à l'unanimité des conseillers

- **Délibérations n°24/2022 : Demande de subvention auprès du Département au titre de l'Aide à l'aménagement des trottoirs (AAT) le long des routes départementales 2022 – Rue du Molinel**

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de subvention pour réaliser des travaux d'aménagement des trottoirs rue du Molinel.

Patrick RAPPASSE demande si l'aménagement sera le même que celui de la rue Hallouchery.

Pascal FROMONT répond qu'il y aura un coté stationnement et un coté pour trottoir avec un espace suffisant pour les personnes à mobilité réduite.

Florence FRERE demande si les trottoirs seront recouverts par des gravillons car selon elle, cela s'abîme vite. Pascal FROMONT précise que la décision sera prise en séance de conseil.

→ Approbation à l'unanimité des conseillers

- **Délibération n°25/2022 : Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération 2022 – projet travaux de sécurisation au vu de la vitesse excessive des véhicules sur la RD 938**

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de subvention pour réaliser des travaux d'amélioration de la sécurité routière en installant une signalisation et un éclairage associés à une traversée piétonne et un plateau ralentisseur.

→ Approbation à l'unanimité des conseillers

- **Délibération n°26/2022 : Demande de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2021. Projet de sécurisation de la rue du Molinel (RD30) afin de limiter la vitesse excessive des véhicules**

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de subvention pour réaliser des travaux de sécurisation routière en installant un plateau ralentisseur Rue du Molinel et en mettant aux normes l'accessibilité Rue du Moulinet.

→ Approbation à l'unanimité des conseillers

- **Délibération n°27/2022 : Signature d'une convention de groupement de commande – assurances IARD**

La Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif aux assurances Incendie, accidents et risques divers.

→ Approbation à l'unanimité des membres du conseil

- **Délibération 28/2022 : Signature d'une convention de groupements de commande – acquisition, installation et maintenance d'équipements numériques de vidéoprotection**

La Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'acquisition, l'installation et la maintenance d'équipements numériques, de vidéoprotection.

Pascal FROMONT précise que l'adhésion à ce groupement n'engage pas la commune sur une commande de matériel de vidéoprotection.

Dans le cadre des débats, il est précisé que la vidéoprotection permet d'aider le travail de la gendarmerie et d'avoir des prix sur les assurances. Denis RINGEVAL précise que le système est règlementé et que seules quelques personnes peuvent avoir accès aux images.

Dénis RINGEVAL explique qu'il a reçu une société spécialisée dans la vidéoprotection et qu'il est prévu une prochaine rencontre en septembre.

→ Approbation à l'unanimité des membres du conseil

- **Délibération 29/2022 : Modification statutaire de la Fédération d'électricité de l'arrondissement de Lille**

Monsieur le Maire explique qu'un transfert de compétence est prévu, pour une bonne administration locale, de la Fédération d'électricité de l'arrondissement de Lille, autorité organisatrice de la distribution d'électricité, à la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

→ Approbation à l'unanimité des membres du conseil

- **Délibérations 30/2022 : Modification statutaire de la CCPC**

Pascal FROMONT explique qu'une modification des statuts de la Communauté de Communes Pévèle Carembault est envisagée afin de prendre deux compétences supplémentaires :

- « autorité organisatrice de distribution de l'électricité »
- « schéma d'aménagement et de gestion des eaux » et « stratégie locale de gestion du risque inondation »

→ Approbation à l'unanimité des conseillers.

- **Délibérations 31/2022 : Adhésion de la de Communauté de Communes Pévèle Carembault à la future structure porteuse du SAGE MARQUE DEULE**

La communauté de Communes Pévèle Carembault envisage la prise de compétence SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) et SLGRI (stratégie locale de gestion du risque inondation) qui prendra effet au 1 septembre 2022. La Communauté de Communes Pévèle Carembault envisage d'adhérer à cette structure porteuse.

→ Approbation à l'unanimité des conseillers.

- **Délibérations 32/2022 : Adhésion de la Communauté de Communes Pévèle Carembault au syndicat Mixte Hauts de France Mobilités**

Monsieur le maire explique que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a adhéré au syndicat mixte hauts-de France mobilité en vue de construire des politiques de mobilité à une échelle plus large.

Monsieur le maire demande d'émettre un avis favorable à l'adhésion par la Communauté de Communes Pévèle Carembault au syndicat mixte haut de France mobilité.

→ Approbation à l'unanimité des conseillers.

- **Délibérations 33/2022 : Modification et mise à jour du règlement du cimetière communal et des sites cinéraires**

Pascal FROMONT laisse la parole à Denis RINGEVAL qui s'est chargé avec Morgan de la révision du règlement communal.

Denis RINGEVAL précise que ce nouveau règlement prévoit :

- La fermeture d'une entrée du cimetière, à côté du dépositoire,
- L'existence du puits du souvenir pour déposer les cendres.
- Qu'il appartient à la mairie de décider des emplacements dans le colombarium.
- Que les horaires peuvent être modifiés notamment le jour de la Toussaint.
- Que seuls les piétons peuvent accéder au cimetière : pas de trottinette, de scooter...
- La redéfinition des distances, écartement entre les tombes pour maintenir un alignement et homogénéité des tombes.
- Des précisions quant aux mesures des tombes.

Denis RINGEVAL précise que le colombarium est bientôt à saturation et qu'il est prévu d'investir prochainement dans des tablettes pour pouvoir y déposer les fleurs puisqu'actuellement elles sont déposées au sol.

Le règlement sera affiché à la mairie et aux entrées du cimetière et sera remis à toute personne faisant une demande de sépulture. Les styles d'écriture seront imposés sur le colombarium. Pour le caveau provisoire déjà existant, un délai de 3 mois renouvelable avec un maximum de 12 mois veut être instauré.

→ Approbation à l'unanimité des conseillers.

- Tour des commissions :

Marie Paule DHONT : Le voyage des aînés s'est très bien passé.

Denis RINGEVAL : Les 4 jours de Dunkerque sont terminés et tout s'est bien déroulé.

Stéphanie DUFERMONT : La cérémonie de remise des médailles du travail du 1^{er} mai s'est bien passée. Le forum des associations aura lieu le 18 juin. Il y a 186 nouvelles familles coutichoises. Le repas du tennis aura lieu le 12 juin, lors du week-end de la ducasse. La braderie de l'ANEC se tiendra le 4 juin. Des devis pour les feux d'artifice ont été faits et les prestations choisies. Il s'agit d'un nouveau prestataire.

Pierre LAURENT : Concernant l'achat groupé des combustibles, les prévisions de commande ont été envoyées au fournisseur. FERY BOIS va gérer la distribution. Il a été commandé 281 stères de bois, 134 palettes de pellets, 21600 L de fioul.

Le véhicule 9 places a été mis à disposition le 21 mai pour l'association aide ukrainienne. Une nouvelle opération est prévue et mise en place le week-end des 18 et 19 juin. Plusieurs familles ukrainiennes ont été accueillies à Coutiches. Une famille est logée au-dessus de l'alimentation. Monsieur le maire et lui-même ont reçu un artiste peintre ukrainien samedi dernier, dont le travail est reconnu à l'Unesco, qui venu proposer un projet de réalisation d'une statue d'1,80m de hauteur. Ni le lieu ni le budget n'ont été déterminés. L'artisan a prévu 3 à 4 mois de travail. Monsieur Vaucelle a précisé qu'il n'a plus besoin des services de Ludovic Lagache, intervenant en musique, à la rentrée prochaine. Son CDI étant de 3 heures, Pierre LAURENT propose de trouver un autre créneau.

Laurent ROUSSEAU : Les travaux de la zone humide sont terminés. Les services techniques ont bien travaillé. Le parking derrière le cimetière a été débarrassé et des cailloux seront déposés prochainement. Le chauffage de la salle des fêtes a été installé.

Des réunions sont régulièrement organisées au bru pour suivre l'avancée des travaux d'assainissement.

Il a été fait appel à l'association « Les papillons blancs » pour épauler les services techniques pour entretenir les espaces verts.

La commission d'appel d'offre s'est réunie hier pour procéder à l'ouverture des plis pour les travaux de la deuxième tranche de l'école.

Maryline BENDLEWSKI : Une réunion est prévue le 1^{er} juin avec les associations pour finaliser le forum des associations. Le city stade est utilisé par les jeunes alors que la réception de chantier n'est pas encore faite. Ils escaladent la clôture pour pénétrer sur le terrain.

La sortie ado est programmée le 29 août prochain.

Les équipes du centre aéré de cet été sont bouclées. Le centre aéré s'effectuera dans les locaux de l'école primaire. Les toilettes des petits seront livrés le 8 juillet.

Claudie SIROS : L'inauguration de la zone humide s'est bien passée. Le fleurissement est en route. La braderie de l'ANEC aura lieu le 4 juin prochain. On y retrouvera des commerçants locaux et notamment coutichoises : légumes de la ferme d'Arnaud, des produits régionaux, des bougies et parfum, des gaufres de Raimbeaucourt et de la musique. Une tombola est organisée.

Pascal FROMONT explique que le carrelage défectueux de l'école maternelle sera refait cet été et qu'il est pris en charge par la garantie décennale.

Il ajoute que les locaux de la poste, qui sont en cours de rénovation, seront séparés en 2 lots. Le local de gauche accueillera un commerce de bien-être. Le commerçant devant reprendre le local de droit n'a plus donné de nouvelles.

La mairie est en contact avec une bénévole, ancienne enseignante pour donner des cours de français aux ukrainiens.

- La séance a été levée à 21 h 23.